

Proposé en sous-amendement par M. le Commissaire Hébert, appuyé par M. le Commissaire Côté.

Que le Bureau s'ajourne à demain, le 17 courant, à 3 hrs p.m., et que copies de l'amendement soient envoyées à la Compagnies, et aux autres intéressés.

Le sous-amendement étant mis aux voix, il est approuvé, et il est

Résolu: En conséquence.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, moved in sub-amendment,

That this Board adjourn until to-morrow, the 17th instant, at 3 p.m., and that copies of the amendment be sent to the Company and to other interested parties, and

The sub-amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

L. N. SENECAI,
Secretary.